

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2003

Demandeur : Hydro-Québec

Question :

3. Veuillez produire pour chacune des 10 dernières années tarifaires (de l'exercice 1993-1994 à l'exercice 2002-2003, un tableau indiquant le taux de rendement autorisé (avant bonification reliée au mécanisme incitatif) et le taux de rendement réalisé ou estimé (également avant bonification) ?
-

Réponse :

3. Notre compréhension de la question est à l'effet que Hydro-Québec s'informe du taux de rendement, autorisé et réalisé, sur l'avoir des actionnaires ordinaires après impôts. Le tableau qui suit produit cette information :

Comparaison du rendement autorisé avant bonification et du rendement réalisé avant bonification ou partage des trop-perçus

	RENDEMENT AUTORISÉ	RENDEMENT RÉALISÉ
1993-1994	12,00%	12,00%
1994-1995	12,00%	11,78%
1995-1996	12,00%	12,00%
1996-1997	11,50%	11,50%
1997-1998	10,75%	10,75%
1998-1999	9,64%	9,64%
1999-2000	9,72%	9,72%
2000-2001	9,60%	9,60%
2001-2002	9,67%	9,67%
2002-2003	9,89%	N/A